

Comité du Lait ASBL	Feuille d'enregistrement	FEU-ASQ-00002(1)
Signatures des responsables (document N° 3246)		

0.1 Généralités

Code et version INT-MOP-00014(31)
Titre du document Recherche des résidus de médicaments vétérinaires dans le lait cru
Type de document Instruction technique
Date d'impression 6/7/23

0.2 Résumé

Instruction technique décrivant comment effectuer la recherche de résidus de médicaments vétérinaires dans le lait cru selon la méthode imposée par l'AFSCA

0.3 Modification par rapport à la version précédente

Adaptation du flowchart au nouveau scanner : CutOff Delvo -3,0 --> -1,0

0.4 Dates et Signatures

Approbateur PIRAUX Emile
Directeur
Auteur VESELKO Didier
Responsable technique
Vérificateur DELLICOUR Stephanie
Responsable laboratoire

06/07/2023



06/07/2023



06/07/2023



Recherche des résidus de médicaments vétérinaires dans le lait cru

1 Objet et domaine d'application

Cette instruction technique décrit la procédure appliquée pour la recherche des résidus de médicaments vétérinaires (antibiotiques et chimio-thérapeutiques) dans le lait cru de vaches sans aucun conservateur.

La présente instruction technique entre en vigueur dès le 01/07/2023 (date d'analyse). Ce changement de méthode est simultané entre les deux Ols Belges « MCC Vlaanderen » et « Comité du Lait ASBL »

2 Définitions

- RMV: Résidus de Médicaments Vétérinaires
- Résultat détectable : résultat montrant la présence de RMV de la famille bêta-lactames mais en quantité insuffisante pour appliquer une pénalisation au client.
- Résultat **défavorable** : résultat montrant la présence de RMV en quantité suffisante pour appliquer une pénalisation au client.
- Résultat Alerte : résultat montrant la présence de RMV de la famille bêta-lactames mais en faible quantité insuffisante pour appliquer une pénalisation au client.

3 Références

- NOT-ASQ-00001 : « Glossaire Général »
- FEU-INH-00002 : « Recherche de RMV – Confirmations »
- FEU-INH-00005 : « RMV DEFAVORABLE : lettre producteur »
- FEU-INH-00006 : « RMV DEFAVORABLE : Information Laiterie »
- FEU-INH-00016: « Liste journalière des échantillons dans lesquels on a détecté des RMV »
- FEU-INH-00010: « RMV détectable : lettre producteur »
- FEU-INH-00015: « RMV détectable : Information Laiterie »
- FEU-INH-00026: « RMV alerte : lettre producteur »
- FEU-INH-00027: « RMV alerte : Information Laiterie »
- FEU-INH-00019 : « Liste des producteurs pénalisés en RMV - Notification AFSCA »
- INT-MOP-00018 : « Recherche des substances inhibitrices non naturelles du lait – méthode microbiologique »
- INT-MOP-00028 : « Recherche d'antibiotiques par tests rapides BioEasy »

4 Principe de l'analyse

L'analyse se passe en deux étapes :

- Epreuve de Screening effectuée à l'aide du test microbiologique large spectre DelvoTest T (voir INT-MOP-00018).
- Epreuve de confirmation effectuée en quatre étapes
 - Step 1 : à l'aide du test rapide 3IN1 BCC, on recherche la présence de RMV de la famille des bêta lactames (INT-MOP-00028)
 - soit en quantité défavorable conduisant à une pénalisation
 - soit en quantité détectable (présence avérée) ne conduisant pas à une pénalisation.
 - Step 2 : à l'aide d'un second test DelvoTest T, confirmation de la présence de substances inhibitrices dans l'échantillon. Cette étape permet de détecter des échantillons au niveau « alerte »
 - Step 3 : à l'aide d'une batterie de tests rapides, des investigations complémentaires sont menées afin de rechercher la présence de RMV des principales familles existantes (INT-MOP-00028).
 - Step 4 : à l'aide du test DelvoTest T, analyser le lait pasteurisé afin de savoir si l'on est en présence d'inhibiteurs naturels.

Recherche des résidus de médicaments vétérinaires dans le lait cru

5 Matériel et réactifs

5.1 Matériel et Maintenance

La liste exhaustive du matériel et des réactifs nécessaires à la bonne marche de la présente instruction technique est décrite dans les instructions techniques annexes dont il est fait référence dans l'organigramme §6.3

5.2 Réactifs

La liste exhaustive du matériel et des réactifs nécessaires à la bonne marche de la présente instruction technique est décrite dans les instructions techniques annexe dont il est fait référence dans l'organigramme §6.3

6 Analyses

6.1 Préparation des échantillons

Les analyses sont effectuées après l'analyse bactériologique (germes totaux et coliformes) lorsque celle-ci est prévue.

6.2 Phase de démarrage

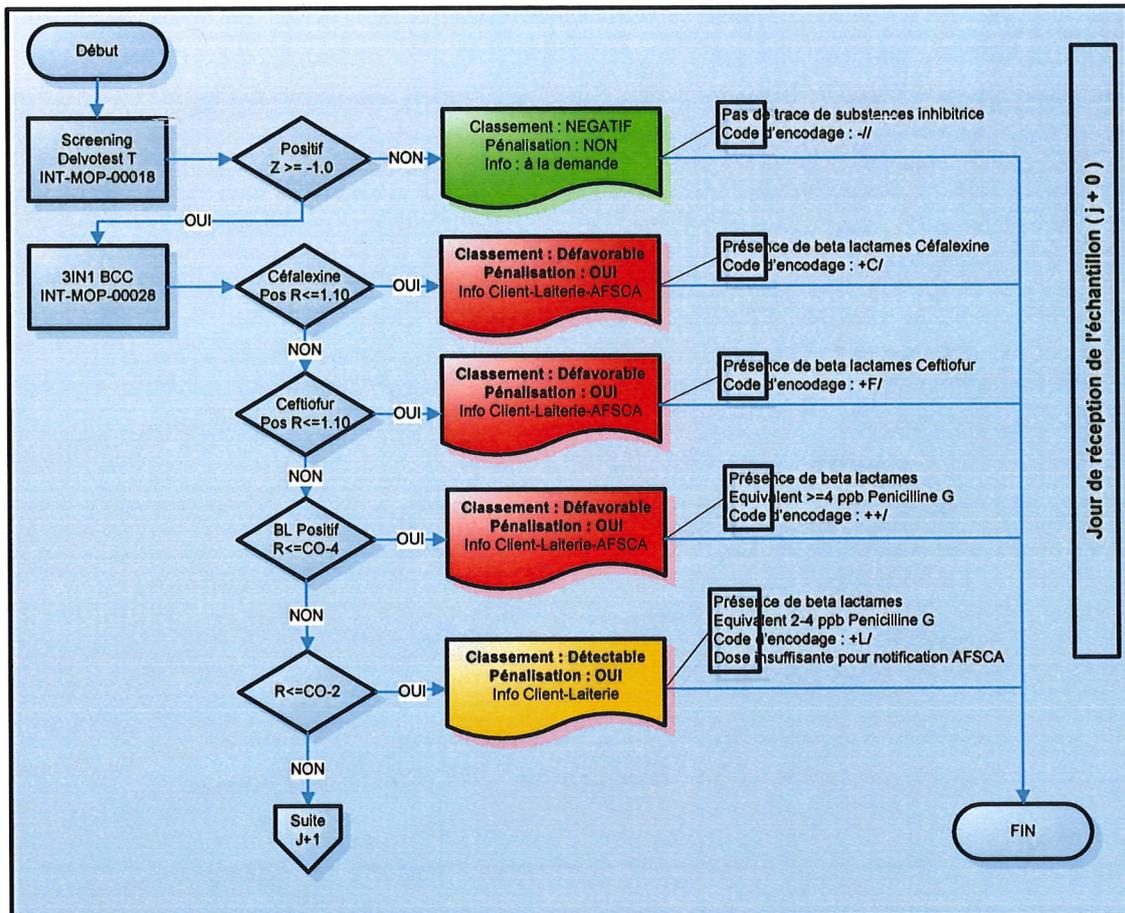
Néant

6.3 Phase d'analyse (routine)

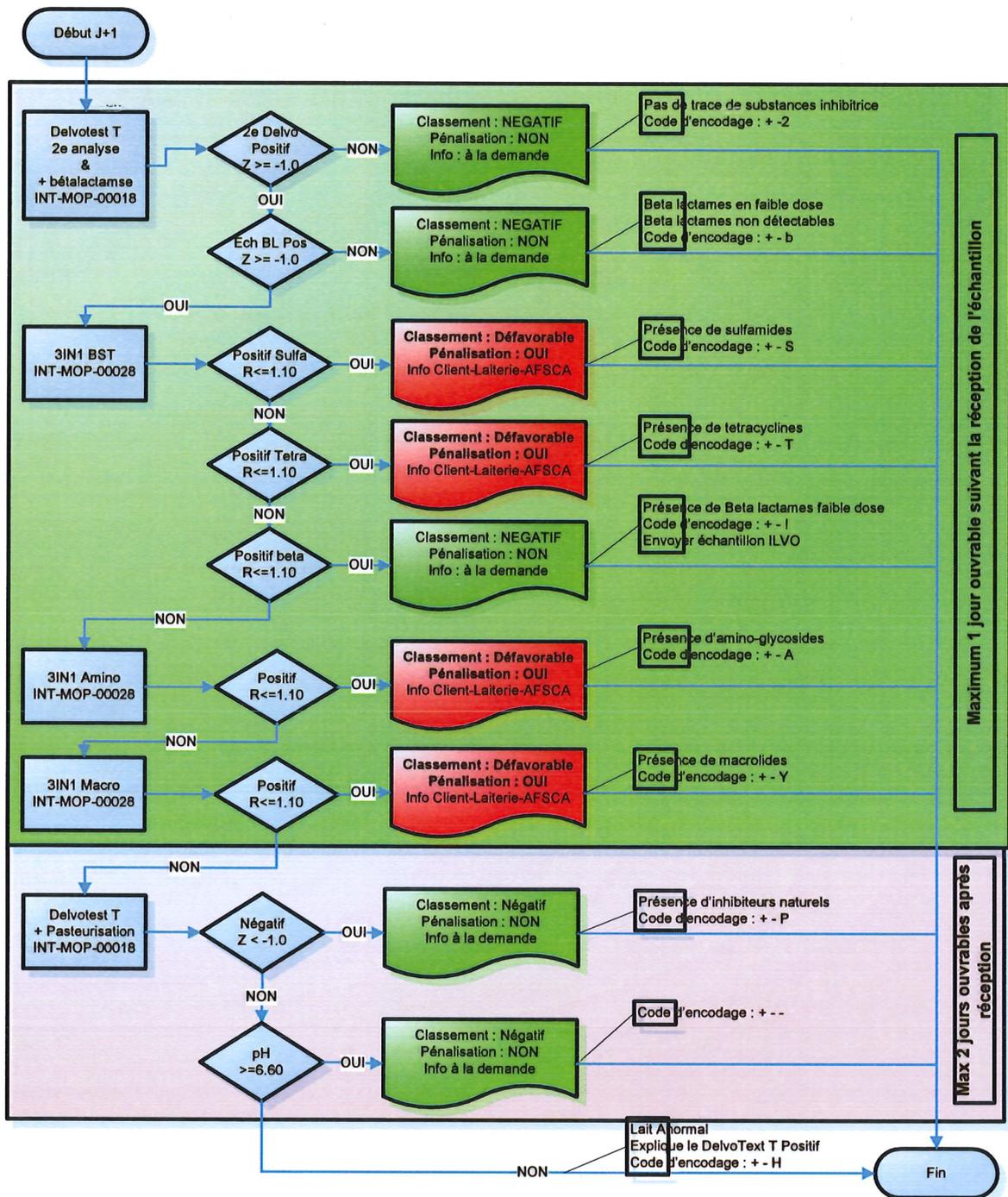
L'organigramme ci-dessous explicite la procédure appliquée pour la mise en œuvre de la présente instruction technique :

- Etapes à suivre
- Références aux instructions techniques utiles
- Délais de réalisation des étapes
- Conclusions et encodages

Recherche des résidus de médicaments vétérinaires dans le lait cru



Recherche des résidus de médicaments vétérinaires dans le lait cru



6.4 Phase d'arrêt

Néant

6.5 Etalonnages

6.5.1 Etalonnages

Néant

Recherche des résidus de médicaments vétérinaires dans le lait cru**6.5.2 Réétalonnages**

Néant

6.6 Contrôles

Les instructions techniques dont il est fait référence dans l'organigramme (§ 6.3) présentent tous les contrôles effectués pour garantir la fiabilité du résultat

6.7 Expression du résultat**6.7.1 Interprétation du résultat**

La conclusion de l'analyse de l'échantillon s'exprime sous la forme

- d'un classement indiquant si le résultat de l'analyse donne un résultat DEFAVORABLE / NEGATIF / DETECTABLE / alerte.
- et d'une pénalisation indiquant si OUI / NON la dose de RMV est supérieure à la limite et donc si OUI / NON le client subira une pénalisation

L'organigramme du §6.3 permet de déterminer le classement et l'éventuelle pénalisation du client.

6.7.2 Domaine de mesures – Limites

Néant

6.7.3 Sensibilité du résultat

Voir les paragraphes correspondant des instructions techniques citées dans l'organigramme du §6.3

6.7.4 Performances

Voir les paragraphes correspondant des instructions techniques citées dans l'organigramme du §6.3

6.8 Administration**6.8.1 Devenir de l'échantillon**

Dans les cas suivants :

- Echantillons ayant donné un classement DEFAVORABLE (pénalisation = OUI) et détectables, le Responsable du Laboratoire les archivera en
 - congelant le plus rapidement possible les échantillons après la fin des analyses
 - dans un congélateur à maximum -18°C
 - et durant minimum 14 jours.
 - Passé le délai de conservation, l'échantillon sera retiré du congélateur et détruit sous la responsabilité du responsable de labo.
- L'organigramme indique d'envoyer l'échantillon à la Guidance Scientifique.
 - Transférer les échantillons à la Guidance Scientifique pour investigations complémentaires.

6.8.2 Encodage des résultats

Pour l'encodage des résultats dans le système informatique (application LABOBA), utiliser les codes d'encodage tels que décrits dans l'organigramme su § 6.3

Ce code est composé de trois caractères ayant la signification suivante

- Caractère 1 : Résultat de l'analyse au DelvoTest T
 - - : pour négatif
 - + : pour défavorable
- Caractère 2 : résultat de l'analyse 3IN1 BCC
 - - : pour négatif
 - C : pour défavorable (BL / Céfalexine)
 - F : pour défavorable (BL / Ceftiofur)

Recherche des résidus de médicaments vétérinaires dans le lait cru

- + : pour défavorable béta-lactames
- L : pour les échantillons aux β -lactames détectables
- / : non réalisé
- Caractère 3 : résultat des analyses avec les tests rapides complémentaires
 - T : défavorable en tétracyclines
 - S : défavorable en sulfamides
 - A : défavorable en amino-glycoside
 - Y : défavorable en macrolides.
 - ! : Cas à envoyer à la guidance scientifique
 - X : défavorable (Guidance Scientifique)
 - W : détectable (Guidance Scientifique)
 - b : niveau alerte
 - 2 : 2^e DelvoTest T négatif
 - P : négatif après pasteurisation
 - H : pH anormal – Négatif
 - / : non réalisé

6.8.3 Diffusion du résultat

La personne chargée de diffuser l'information aux intéressés (producteur / laiterie / AFSCA (voir §6.3)) effectue les opérations suivantes :

- Impression de FEU-INH-00016
- Vérification en comparant avec la feuille FEU-INH-00002 si tous les producteurs sont bien présents sur cette liste.
- Diffusion de l'information :
 - Préparation des documents
 - producteurs : FEU-INH-00005 et FEU-INH-00010
 - acheteur : FEU-INH-00006 et FEU-INH-00015
 - AFSCA : FEU-INH-00019
 - Diffusion par le média désiré par le destinataire (E-Mail, Fax, Poste)
 - Diffusion par SMS pour les producteurs – acheteurs – AFSCA si GSM disponible
- Elle complètera également la feuille d'enregistrement FEU-INH-00002 en indiquant la date d'envoi de l'information, l'envoi par SMS et par fax aux laiteries.

6.9 Classement et archivage

Les documents sont archivés selon ce qui est décrit dans le pied de page de chacun d'entre eux.

6.10 Anomalies usuelles

Description	Solution	Enregistrement	Resp
Les instructions techniques <ul style="list-style-type: none"> ● INT-MOP-00018 ● INT-MOP-00028 Ne conduisent pas à un résultat exploitable (indicateurs qualité hors normes)	<ul style="list-style-type: none"> ● Soumettre le problème à la Guidance Scientifique ● Dans l'attente, laisser le résultat de l'analyse en suspend. ● Après étude du cas, s'il s'avère que des RMV sont présents dans l'échantillon, la pénalisation du client sera appliquée 		Resp Labo